

103

Commission permanente Séance du 10 juillet 2023



Rapporteur : M. MARTIN

47923

42 - Sécurité

Acquisition du centre d'incendie et de secours de Montreuil-sur-Ille et d'un terrain adjacent

Le lundi 10 juillet 2023 à 14h02, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Le centre d'incendie et de secours de Montreuil-sur-Ille a été construit en 2003 sous maîtrise d'ouvrage communale. Il est situé au lieu-dit Le Stand, sur la parcelle cadastrée section AC n° 436 d'une superficie de 4 326 m² et présente une surface bâtie de 452 m² (surface technique-administrative de 254 m² et surface de garage de 198 m²). Depuis cette date, le bâtiment est mis à disposition du service départemental d'incendie et de secours moyennant un loyer annuel de 18 321 €.

En 2019 et après la fusion avec le centre d'incendie et de secours de Guipel, sous le nom Ille-et-Rance, des travaux de modernisation et d'extension sont apparus nécessaires : ajout d'un local de rangement, vestiaire feu, ajout d'une pièce pour les agrès sportifs, tour de manœuvre, proposition de terrasse, rafraichissement de la cuisine, peintures.

Le service départemental d'incendie et de secours ayant confié au Département l'exercice de sa compétence patrimoniale en matière de construction, de gestion, d'entretien et de maintenance, ces travaux sont de son ressort. C'est la raison pour laquelle le Département a sollicité le transfert en pleine propriété de ce centre d'incendie et de secours dans son patrimoine afin de réaliser ces travaux et bénéficier du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.

Après négociation avec M. le Maire et compte tenu du coût de construction de ce centre d'incendie et de secours et des charges et recettes liées, le Département a proposé une acquisition au prix de 60 000 € acceptée par le Conseil municipal de Montreuil-sur-Ille le 12 mai dernier.

Par ce transfert de propriété, le service départemental d'incendie et de secours économisera 183 210 €, montant équivalent aux loyers qui auraient dû être versés jusqu'à l'échéance de la convention en 2033.

Le Maire a également proposé également au Département de faire l'acquisition du terrain adjacent au centre d'incendie et de secours, d'une superficie de 5 614 m² dont 2 000 m² constructibles, au prix de 17 800 €. Ce terrain présente un potentiel intéressant pour permettre au centre d'incendie et de secours de se développer à terme.

Ces acquisitions sont confiées à l'étude de Maître Loret, notaire à Saint-Aubin-d'Aubigné. Les frais d'acte, à la charge du Département, sont estimés à 3 500 €.

Décide :

- d'autoriser le Président à faire l'acquisition du centre d'incendie et de secours Ille-et-Rance, construit sur la parcelle cadastrée AC 436, situé au lieu-dit Le stand à Montreuil-sur-Ille, au prix de 60 000 € ;
- d'autoriser le Président à faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AC 437, située au lieu-dit Le stand à Montreuil-sur-Ille, d'une superficie de 5 614 m², au prix de 17 800 € ;
- d'autoriser le Président à signer tout document et tout acte relatif à ces acquisitions, dont la rédaction est confiée à Maître Loret, notaire à Saint-Aubin-d'Aubigné.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 juillet 2023

ID : CP20231570

Pour extrait conforme